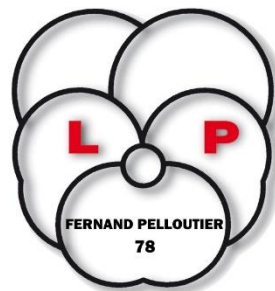




Groupe départemental Fernand Pelloutier des Yvelines de la Libre Pensée



Le Groupe départemental Fernand Pelloutier informe. COMMUNIQUE DE PRESSE - Paris, le 17 août 2015

L'instrumentalisation de l'Islam est une violation de la laïcité

Il semble évident que l'échec du gouvernement à faire vivre « *l'esprit du 11 janvier* », c'est-à-dire l'instrumentalisation politique d'une indignation légitime au profit d'une politique **d'union nationale** avec le MEDEF et l'Union européenne pour liquider les acquis sociaux et **d'union sacrée** avec les religions pour développer le communautarisme, conduit à une énième tentative d'instrumentaliser l'Islam contre la laïcité de l'Etat et contre la loi de 1905.

Dans le grand orchestre communautariste, chacun joue de son instrument

D'un côté, on voit **Manuel Valls**, Premier ministre **PS** de son état, se dépenser sans compter pour contrôler l'Islam à son profit gouvernemental. Le ministre s'est donc rendu le 3 mars 2015 à Strasbourg, en terre concordataire, pour rencontrer les étudiants et les enseignants du diplôme « *Droit, société et pluralité des religions* » à destination des futurs imams.

Le message est clair : « *il faut un Islam DE France, républicain et laïque* ». C'est-à-dire une religion musulmane qui correspondrait aux vœux du Pouvoir politique. Une « *religion laïque* », c'est tenter de nous refaire le coup des « *bonnes sœurs communistes* », c'est le non-sens absolu. Vouloir la peindre en tricolore, c'est le syndrome des célèbres publicités d'antan pour les peintures **Ripolin**. L'Islam, comme toute conviction, a sa place **EN** France. Le vouloir **DE** France, c'est la nostalgie des colonisateurs qui voulaient une religion à leur mesure, bien de chez eux. C'est la nostalgie des « *petits blancs* » du Code de l'indigénat et de « *l'Algérie Française* »...

Dans le même esprit, le Préfet des Yvelines a créé le **Conseil des institutions musulmanes des Yvelines (CIMY)**, le 16 juin en préfecture. Il s'agit de constituer une « *représentation* » de l'Islam au goût du Gouvernement et qui dialoguera « *utilement* » avec les pouvoirs publics. C'est-à-dire une représentation religieuse aux ordres du Pouvoir politique.

Ce n'est pas à l'Etat, ni aux pouvoirs publics, de décréter ce qui relève du « bon » Islam ou du mauvais, du « bon » musulman ou du mauvais, de l'assimilable ou du non-intégrable. Cela relève d'une démarche concordataire et bonapartiste d'ingérence dans le religieux. Ceci est totalement contraire aux principes de Séparation des Eglises et de l'Etat.

L'Etat chez lui, la religion chez elle !

Quand le maire **Front National** de **Mantes-la-Ville** dans les Yvelines préempte un local qui a déjà été vendu à une association musulmane pour construire une mosquée, **on n'est plus dans la laïcité, on est et demeure dans la xénophobie**. Cela n'a qu'un but : empêcher les musulmans d'acquérir à leur frais propres (600 000 euros) un lieu pour leur culte. Dans ce cas précis, c'est l'association culturelle musulmane qui respecte la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat, c'est le Maire de Mantès-la-Ville qui la bafoue.

Les religions comme les associations, quelles qu'elles soient, doivent pouvoir s'organiser librement, selon leurs principes, comme le prévoient les lois de **1901** et de **1905**. Les ingérences de

tout pouvoir politique dans les religions et les associations sont inacceptables et contraires à la démocratie.

Forcer les convictions de quelqu'un est contraire à la République et à la Démocratie

Autre épisode de quelqu'un qui joue du violon au grand bal du communautarisme : Le **Maire de Chalon-sur-Saône** qui entend supprimer les repas de substitution quand il y a du porc à la cantine. Ce sont clairement les musulmans qui sont, une nouvelle fois, visés par cette mesure.

Le Tribunal administratif de Dijon a rejeté la demande en référé d'une association musulmane **UNIQUEMENT** au motif qu'il n'y avait pas urgence à statuer. La mesure d'interdiction n'étant pas encore appliquée. **Monsieur Platret**, Maire **LR-ex-UMP**, a bien tort de se réjouir aussi bruyamment de sa prétendue « victoire ».

Dans ses motivations, "la juge concède que la restauration scolaire est un service facultatif, mais elle relève que les collectivités doivent veiller à ne pas priver certaines catégories de familles de la possibilité d'y accéder pour des considérations liées à leurs opinions religieuses ».

Dans ce cas précis aussi, c'est le Maire qui viole un principe fondamental en République : **nul ne peut être contraint dans ses opinions**. C'est le principe même du respect de la liberté de conscience (**Article Premier de la loi de 1905**) qui est ainsi bafoué. Forcer des enfants à manger (ou les obliger de s'abstenir de manger) ce qu'ils ne veulent pas est une violation de la laïcité, qui, elle, permet à chacun de vivre selon ses convictions « à condition qu'elle ne trouble pas l'ordre public ». Où est le « trouble à l'ordre public » quand un enfant ne veut pas manger de porc ? Notons que les repas avec poisson imposé le vendredi n'ont jamais choqué ces prétendus « laïques » !

De la même manière qu'il est scandaleux de forcer un végétarien à manger de la viande, il est inadmissible de forcer quelqu'un à manger un aliment qui lui contrevient, pour quelles que raisons que cela soit. Ajoutons que l'on ne cesse de nous parler de morale à l'Ecole. Où est la morale quand on s'en prend à des enfants ?

Défendre la laïcité, c'est exiger l'abrogation de la loi Debré !

Il est piquant de constater que tous les ci-devant dont la Libre Pensée a cité les noms dans ce communiqué, sont tous des chauds partisans du financement public des religions et de l'enseignement catholique, légalisé entre autres par la loi Debré du 31 décembre 1959. Tous partisans aussi de la présence des crèches chrétiennes dans les bâtiments de la République.

Les authentiques partisans de la laïcité et de la défense de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, manifesteront à Paris le 5 décembre 2015 avec la Libre Pensée. Gageons qu'on n'y rencontrera pas les faux « laïques », mais vrais calotins qui n'ont comme seule préoccupation « laïque » que de stigmatiser toujours plus les musulmans.

Avec la Libre Pensée :

Manifestons ensemble pour la défense de la loi de 1905 !

Paris, place de la République, à 15H, le 5 décembre 2015

Pour joindre et rejoindre le groupe Fernand Pelloutier des Yvelines de la Libre Pensée:

Par courrier :

Groupe Fernand Pelloutier (A l'attention de Denis Langlet) 25 Ave Paul Vaillant Couturier 78190 Trappes

Par mail :

Son président : Denis Langlet denislanglet@live.fr

Son secrétaire : Gérard Reix gereix@gmail.com

Je souhaite adhérer à la Libre Pensée :

NOM Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :